



## **les bébés ne sauront plus où ils crèchent !**

### **Demain avec la réforme Taquet ...**

- ▶ **Tous les jours 15% d'enfants en surnombre en crèche** : jamais plus les taux d'encadrement ne pourront en réalité s'appliquer.
- ▶ **La possibilité d'un taux d'encadrement unique de 1 pour 6 appliqué aux bébés** : adieu le 1 pour 5.
- ▶ **L'inclusion des apprentis pour 15% dans le calcul du taux d'encadrement** : voilà le tour de passe-passe offert aux gestionnaires pour contourner la réglementation.
- ▶ **Le ratio de 40% de diplômé(e)s/60% de qualifié(e)s "en moyenne annuelle d'effectif"** : encore une duperie du gouvernement qui affirmait depuis le départ ne toucher en rien à ce ratio.
- ▶ **Réduction de la surface d'accueil par enfant de 7 m<sup>2</sup> à 5,5 m<sup>2</sup> en zone dense** : comment voulez-vous que les petits dansent ?
- ▶ **Des directions sans expérience professionnelle dans les petites et moyennes crèches** : seule la gestion s'impose et la compétence petite enfance imploré.
- ▶ **Jusqu'à huit enfants potentiellement en accueil individuel** : le gouvernement voudrait-il brouiller l'image de ces métiers qu'il ne s'y prendrait pas autrement.
- ▶ **½ heure par mois d'analyse de pratique en crèche et rien de garanti pour les assistantes maternelles** : ou comment le gouvernement fait grand cas du besoin de penser son métier en petite enfance.

**... on passerait des bébés en boîte aux tout-petits en batterie !**

*Le gouvernement annonçait une loi de simplification et d'harmonisation :  
il nous offre la déréglementation aux dépens de la qualité d'accueil des tout-petits*

## **La réforme Taquet ne passera pas : mobilisation nationale le 2 février**

### **Imposons notre réforme pour la qualité d'accueil des jeunes enfants**

- ▶ Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel(le) pour 5 enfants et par au moins 50% de professionnel(le)s les plus qualifié(e)s en crèche.
- ▶ Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en crèche.
- ▶ Une surface de 7m<sup>2</sup> minimum par enfant en crèche, garantie sur tout le territoire.
- ▶ L'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel(le)s de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante.
- ▶ De véritables temps utiles d'analyse des pratiques et d'accompagnement en santé pour tous les professionnels, et donc de plein droit pour les assistantes maternelles.
- ▶ L'alignement du coût restant aux familles sur la base du quotient familial quel que soit le mode d'accueil.

## **JOURNÉE NATIONALE DE GRÈVE le mardi 2 FÉVRIER 2021**

**Rassemblement à 10 heures  
Place Napoléon - La Roche-sur-Yon  
A suivre Manifestation**



**pour une réforme qui remette à l'endroit  
l'accueil de la Petite Enfance !**